

RENOUVELLEMENT SIGNATURE
CONVENTION CADRE
DES CENTRES SOCIAUX

La Municipalité autorise le renouvellement de la signature (par délibération n° 23 x 03) de la convention cadre des centres sociaux dont l'objectif est de soutenir et reconnaître le rôle social assuré par ces structures au sein du Département.

Cette convention a pour objet:

- De favoriser une politique concertée des cocontractants en faveur des centres sociaux
- D'améliorer le financement et les modalités d'exercice de la fonction d'animation globale et de coordination des centres sociaux
- De poursuivre un partenariat au travers d'instances de décisions, de réflexion et d'actions concertées.

Toutefois, afin de prolonger les effets de cette démarche, il est proposé de signer une nouvelle convention présentée et approuvée lors du Comité Départemental des Centres Sociaux du mois de mars 2006 pour une durée de 1 an renouvelable annuellement dans la limite de 3 ans (31/12/08).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé et pris connaissance du contenu de la convention

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document
- PRECISE que les crédits sont prévus au Budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE